



## Suppression droit rsa

Par **Mimi13000**, le **03/10/2019** à **21:51**

Bonjour,

Je suis actuellement beneficiaire du RSA. Je suis mère célibataire, mon état de santé ne me permet pas de travailler ou d'être en recherche d'emploi mais je ne suis pas assez handicapée pour bénéficier de l'AAH. Peut-on me supprimer mon RSA et, du coup, me laisser sans ressources ?

Merci.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **04/10/2019** à **03:30**

Bonjour

Quelle est la raison invoquée, de cette suppression.?

Par **Mimi13000**, le **04/10/2019** à **07:08**

Bonjour la raison invoqué et que je ne suis pas en recherche d'emploi hors ma santé ne me le permet pas  
Cordialement

Par **ChrisMK6**, le **02/01/2020** à **00:39**

Salut,

Il faut expliquer votre situation à votre Pole Insertion qui vous réorientera vers un référent correspondant à vos besoins.

Evidemment, il est péréfrable de présenter des certificats médicaux attestant de votre incapacité (temporaire) à entreprendre une recherche d'emploi.

Si votre Pole Insertion va dans ce sens, votre référent ne sera plus un conseiller de Pole Emploi mais un travailleur social, on parle de RSA "santé". Vous n'aurez donc plus à établir un projet personnalisé d'accès à l'emploi (donc à justifier des démarches dans ce sens) mais un contrat d'engagements (démarches de soins etc.).